

REGLEMENT



Best Of Wine Tourism

by GREAT WINE CAPITALS
THE AWARD OF EXCELLENCE

CONCOURS

★2023★

RACONTEZ-NOUS

VOTRE

histoire



Best Of Wine Tourism

by GREAT WINE CAPITALS | THE AWARDS OF EXCELLENCE

 CCI BORDEAUX GIRONDE

Chambre de commerce et d'Industrie Bordeaux Gironde
Secrétariat Best Of Wine Tourism
17 place de la Bourse – CS61274
33 076 Bordeaux
Tel : 05 56 79 44 40 | bestof@bordeauxgironde.cci.fr

Le concours Best Of Wine Tourism s'adresse à toutes les entreprises du secteur vitivinicole de Nouvelle-Aquitaine qui souhaitent mettre en valeur leurs capacités d'accueil de visiteurs comme outil de communication de leurs produits et services. Le concours est ouvert aux **sites vitivinicoles qui produisent et commercialisent du vin** ainsi qu'aux **entreprises de services oenotouristiques**.

Les **frais de participation** à ce concours s'élèvent à **80€ HT (soit 96€ TTC)** pour l'édition 2023

Le chèque d'inscription est à libeller à l'ordre de la CCI Bordeaux Gironde et à retourner par courrier à :

Secrétariat Best Of Wine Tourism
17, place de la Bourse
CS-31274
33076 Bordeaux Cedex

La date limite de réception des dossiers pour l'édition 2023 est fixée au vendredi 27 mai 2022, à minuit.

LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les propriétés doivent être labellisées « **Vignobles et Découvertes** » ou être en cours de labellisation.

Les dossiers des entreprises en cours de labellisation seront recevables.

Pour le département de la Gironde Merci de prendre contact avec Gironde-Tourisme :

Romain Bertrand : r.bertrand@gironde-tourisme.com – 05 57 77 30 20

- **Pour autres départements de Nouvelle-Aquitaine :**

Merci de prendre contact avec le CRTA :

Sandrine PAILLONCY : sandrine.pailloncy@na-tourisme.com - 05 55 11 06 02

Les entreprises qui candidatent au titre des Services Oenotouristiques doivent être légalement enregistrées.

PUBLICATION DES RÉSULTATS

La remise des prix Best Of Wine Tourism Bordeaux se déroulera en octobre 2022.

Dans chaque catégorie, deux niveaux de récompenses seront attribués :

- Un Best Of d'Or
- Plusieurs Best Of

Les Best Of d'Or de chaque catégorie et de chacune des villes membres du Réseau Great Wine Capitals concourront pour les trophées internationaux qui seront décernés lors de la conférence Internationale du Réseau des Great Wine Capitals, début novembre 2022 à Mendoza en Argentine.

COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé d'un représentant des organismes ou structures régionales suivantes :

- Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux Gironde
- Chambre d'Agriculture de la Gironde
- Office de Tourisme de Bordeaux
- Gironde-Tourisme
- Comité Régional du Tourisme d'Aquitaine
- Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux
- Syndicat National des Agences de Voyages (S.N.A.V. Réceptif)
- Association des Guides Interprètes et Conférenciers d'Aquitaine (AGICA)

La composition du jury est du ressort exclusif de l'organisateur du concours.

Le jury est souverain de ses décisions. Il décidera de manière concertée des récompenses à attribuer. Ces décisions, quelles qu'elles soient, seront considérées comme définitives et non contestables.

Le jury se réserve le droit, en fonction des résultats, d'attribuer des Best Of supplémentaires, récompensant un site particulièrement remarquable ou méritant.

Les critères de sélection relèvent tous du bon sens (accueil, service, originalité des prestations, qualité, orientation touristique, approche durable...) et visent à apprécier, au travers des questions du dossier de candidature, la prestation d'accueil globale du candidat.

Les candidats disposeront d'un droit d'accès à leurs résultats, dès leur publication et sur simple demande auprès du secrétariat Best Of Wine Tourism à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux Gironde.

CALENDRIER DU CONCOURS

- **14 Mars 2022** : Lancement officiel du concours Best Of Wine Tourism 2023
- **27 Mai 2022** : Date limite de dépôt des dossiers de candidature
- **Mai-Juin 2022** : Analyse des dossiers
- **Juin-août 2022** : Visites mystères pour les candidatures retenues
- **Septembre 2022** : Réunion du Jury
- **Octobre 2022** : Remise des prix Best Of Wine Tourism 2023

IMPORTANT

Le dossier peut être rempli et envoyé en version papier ou en version numérique

Celui-ci est à renvoyer avant **le 27 mai à minuit** au
Secrétariat Best Of Wine Tourism
17 Place de la Bourse - 33076 Bordeaux Cedex
bestof@bordeauxgironde.cci.fr - 05 56 79 44 40

Pour être recevable, le dossier doit être composé de :

- La fiche d'engagement datée et signée
- Le questionnaire dûment rempli
- La/les fiche(s) argumentaire(s) « Catégories » complétées
- 5 photos haute définition sous format numérique (sur CD ou clé USB)
- Un chèque de 96€ TTC rempli à l'ordre de la CCI de Bordeaux Gironde

LES CATÉGORIES

Le concours propose plusieurs catégories de candidature, en fonction de l'activité oenotouristique des propriétés. Chaque propriété peut concourir dans une ou deux catégories maximums. Le choix des catégories est important car l'évaluation du dossier de candidature sera orientée de manière à juger la valorisation de la catégorie sélectionnée dans l'argumentaire du dossier et lors des visites. Les informations sur la propriété délivrées aux visiteurs devront en effet intégrer l'originalité et la qualité du service par rapport à la catégorie choisie.

Par exemple, un candidat à la catégorie « Architecture et Paysages » devra exposer de manière explicite les atouts architecturaux propres à la propriété au cours des visites. De même, dans la catégorie « Restauration à la propriété », on attendra que le service de restauration soit promu auprès des visiteurs.

Il s'agit donc de bien choisir la (les) catégorie(s) la (les) plus représentative(s) de vos prestations. Pour vous y aider, nous vous invitons à vous reporter au descriptif des catégories établi ci-après. En fonction des caractéristiques de votre offre, de votre site et du type d'accueil, vous devrez vous positionner sur une ou deux catégories maximums parmi les 7 propositions suivantes :

1. Architecture et Paysages
2. Art et Culture
3. Découverte et Innovation
4. Valorisation Oenotouristique des Pratiques Environnementales
5. Hébergement à la propriété
6. Restauration à la propriété
7. Services Oenotouristiques/Organisation d'événements.



Les sociétés de services qui souhaitent concourir devront remplir le dossier de candidature différent, intitulé « Dossier de candidature prestataires ».

Architecture et paysages

Concerne les sites présentant des caractéristiques architecturales particulières et/ou dont les bâtiments d'exploitation (chais, cuiviers, etc.) sont ouverts à la visite. Peuvent également concourir dans cette catégorie les propriétés situées au cœur de paysages offrant une expérience significative au visiteur. Il peut s'agir de parcs, de jardins, d'un environnement paysager remarquable et/ou offrant un point de vue panoramique ou exceptionnel sur le vignoble ou les paysages alentours. Les propriétés offrant l'accès à des bâtiment/espaces d'architecture contemporaine (design futuriste ou surprenant, etc.) peuvent également concourir dans cette catégorie. Le patrimoine naturel ou bâti doit être valorisé et promu auprès des visiteurs afin d'en exposer l'histoire et les éléments notables.

Art et culture

Concerne les sites disposant de collections particulières d'œuvres (peinture, sculpture, photographie, gravure...) exposées de façon permanente ou temporaire, notamment lors de la saison touristique. Peuvent également concourir les sites proposant régulièrement, et plusieurs fois par an, des événements ponctuels tels que des concerts ou des animations culturelles (danse, théâtre, ateliers de création artistique, etc.).

Découverte et innovation

Concerne les sites ayant créé des programmes touristiques se démarquant de l'ensemble de l'offre de la filière. Les candidats de cette catégorie doivent proposer une expérience significative, spécifique et originale aux visiteurs (particuliers et groupes) au sein de la propriété.

Les propriétés ayant mis en œuvre un concept marketing inédit ou original (par exemple : « *gay friendly* », production de vin casher, utilisation de drones, programmes spécifiques pour « ados », activités « familles », ...) sont concernées. Les propriétés proposant des ateliers de cuisine permettant de réaliser des mets en accord avec les vins élaborés sur place peuvent également concourir dans cette catégorie.

Valorisation oenotouristique des pratiques environnementales

Concerne les sites qui appliquent des principes reposant sur le développement durable de l'environnement et qui en assurent la promotion auprès des visiteurs. La mise en valeur d'un label environnemental, d'une philosophie éco-responsable ou d'une approche innovante en matière de gestion du vignoble doit occuper une place significative dans l'expérience oenotouristique et être décrite lors des visites.

Hébergement à la propriété

Concerne les sites offrant une capacité d'hébergement à la propriété. Il peut s'agir d'un gîte, d'un hôtel, de chambres d'hôtes.... Cette offre d'hébergement doit être mise en valeur et expliquée lors de vos visites de la propriété. L'offre doit obligatoirement être rattachée à un site de production viticole.

Restauration à la propriété

Concerne les sites proposant un service de restauration permanent au sein de la propriété. Il peut s'agir d'un restaurant implanté directement sur le domaine ou de formules de restauration prévoyant l'intervention d'un chef. Les offres de visite incluant des paniers pique-nique sont également concernées. La promotion de produits locaux de qualité et les accords mets-vins audacieux peuvent être au cœur de la démarche œnologique du service de restauration. La mise en avant du service de restauration et de son intérêt œnologique auprès des visiteurs sera évaluée.

Services œnologiques /Capacité à organiser des événements

- ⇒ Concerne les entreprises dont l'activité principale est la création et l'offre de services œnologiques. Il pourra s'agir de tours opérateurs, d'agences réceptives ou encore de regroupement de propriétés offrant des parcours, des programmes permettant la visite de plusieurs sites ou encore des produits thématiques.
- ⇒ Sont aussi concernés par cette catégorie les propriétés ou négociants qui proposent un ensemble de services (espace de réunions, salles de réception, etc.) pour les groupes, la clientèle de tourisme d'affaires ou les événements privés.

Attention

Les sociétés de services, agences réceptives, Offices de Tourisme, etc., doivent remplir le dossier de candidature intitulé « **Dossier de candidature Prestataires** ».

Les propriétés qui se présentent dans la catégorie services œnologiques, quant à elles, doivent remplir le dossier de candidature intitulé « **Dossier de candidature Propriétés** ».